

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

RAPPORT ANNUEL 2008

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (15 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi une population estimée à 54 687 personnes (décret MAMR) en 2008.

BUDGET 2008

Les prévisions budgétaires pour l'année 2008 ont été établies à 3 692 894.00\$ dollars en hausse de 0.79% par rapport à l'année 2007. L'année s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 100 855.00\$ dollars.

RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois et une (1) fois en assemblée spéciale.

De plus, quarante (40) réunions, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenus, auxquels assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

RÉCUPÉRATION

La Régie a signé le 03 avril 2003 avec Services Sanitaires Denis Fortier Inc. un contrat d'une durée de sept (7) ans pour effectuer la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables sur le territoire qu'elle dessert.

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres ou au moyen de conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes pour les multi-logements et les industries, commerces et institutions (ICI). La majorité de ces conteneurs sont vidangés une fois/semaine. On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papiers et cartons;
- Cartons cirés (pinte de lait et de jus);
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1 à 7 inclusivement;
- Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);
- Sacs de plastique.

Au total, cette collecte a permis de récupérer 6 391.79 tonnes métriques de matières, comparativement à 5 874.66 tonnes métriques en 2007, soit 517.13 tonnes métriques de plus ou une augmentation de 8.80%.

La dépense nette pour cette activité (collecte + transport) en 2008, incluant 1/7 du coût des bacs de récupération de 360 litres achetés de l'entrepreneur s'est élevée à 1 046 675.22\$ dollars, pour un prix de revient de 163.75\$ dollars la tonne métrique (169.66\$ dollars en 2007).

Cette dépense inclus l'ajustement du contrat relativement à la fluctuation des produits pétroliers. Une nouvelle entente dans ce dossier fut signée avec l'entrepreneur le 11 septembre 2008 et annule à toute fin que de droit l'entente datée du 16 mars 2005 et les résolutions afférentes (rés. #3181-05, #3279-05, #3448-06 et #3623-07).

Au 31 décembre 2008, il y avait sur le territoire que dessert la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud :

- 21 305 bacs de 360 litres;
- 309 conteneurs d'une capacité de 2 verges cubes;
- 110 conteneurs d'une capacité de 4 verges cubes;
- 79 conteneurs d'une capacité de 6 verges cubes;
- 82 conteneurs d'une capacité de 8 verges cubes;
- 51 conteneurs d'une capacité de 9 verges cubes;
- 02 conteneurs d'une capacité de 40 verges cubes.

En juin 2008, il fut chargé à l'entrepreneur un montant de 7 048.18\$ dollars en ristourne, et ce, conformément à sa soumission (excédent de tonnage par rapport aux prévisions).

En 2008, la Régie a acheté 500 bacs bleus d'une capacité de 360 litres. Elle en a vendu 713 aux municipalités. Il en reste en inventaire au 31 décembre 2008, cinq cent cinquante-quatre (554).

RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL

Conformément au mandat que vous m'avez confié par la résolution #3566-07 adoptée le 30 août 2007, nous avons procédé en janvier 2008 à la collecte des arbres de Noël dans les différentes municipalités où des dépôts avaient été identifiés.

Le transport a été effectué par Transport Rolland Gauthier et fils Inc. de Saint-Théophile au coût de 85.00 \$ dollars l'heure. Il fut accompagné de Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier pour une journée et par Monsieur Denis Fortier, journalier

pour une demi-journée. Le ramassage a duré 13h00 pour un déboursé net de 1 192.02\$ dollars.

Tous les arbres ont été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu, 465, rang 6, Saint-Benoît-Labre où ils ont été transformés en huiles essentielles.

La collecte a nécessité trois (3) voyages de camion semi-remorque. On estime à 5.73 tonnes métriques le nombre de sapins récupérés dans les dépôts.

La Ville de Saint-Georges pour sa part, a effectué deux (2) collectes porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Ces collectes ont permis de détourner 19.94 tonnes métriques de matières. Ces arbres ont également été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu.

Outre la Ville de Saint-Georges, quatre (4) municipalités n'avaient pas de dépôt. Ces municipalités sont Saint-Benoît-Labre, Lac Poulin, Saint-Hilaire de Dorset et Saint-René.

En résumé, on estime avoir détourné au total 25.67 tonnes métriques de matières ou 3 769 arbres (3 769 X 6.81 kg chacun), en baisse par rapport à 2007 (29.00 tonnes métriques).

Un article à ce sujet a été publié le 04 janvier 2009 dans « Cyberpresse.ca ».

RÉCUPÉRATION DE FEUILLES MORTES

Pour la neuvième année, la Régie a organisé une collecte des feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis de la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 230.57 tonnes métriques au total, les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs ou gardées au lieu d'enfouissement pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux).

De plus, la Régie dans le but de garder son lieu d'enfouissement technique propre et conformément aux directives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède, une fois par année au fauchage des zones d'enfouissement complétées. Le foin est récupéré (environ 80 tonnes métriques/an), mélangé à des feuilles mortes et composté. Par la suite, le compost est épandu sur ces zones.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET AUTRES MATIÈRES
(COLLECTE ITINÉRANTE ET DÉPÔT PERMANENT)

En 2008, la Régie organisait pour la douzième année consécutive une collecte de résidus domestiques dangereux sur son territoire. L'activité s'est tenue les 24 et 25 mai et les 31 mai et 01 juin 2008.

L'activité s'est tenue dans cinq (5) municipalités du territoire soit :

1. Ville de Saint-Georges : 2 journées;
2. Saint-Prosper : 1/2 journée;
3. Saint-Côme-Linière : 1/2 journée;
4. Saint-Martin : 1/2 journée;
5. La Guadeloupe : 1/2 journée.

Cette collecte incluant le dépôt permanent a permis la prise en charge des différentes matières comme suit :

Matières dangereuses Incluant piles sèches	15 325.18 Kg :	C.R.I. Environnement Inc. pour disposition sécuritaire et valorisation;
Peintures, huiles usées, aérosols et fluocompactes	23 778.70 Kg :	Peintures Récupérées du Québec;
Batteries d'autos	9 852.18 Kg :	Vendu à A. Gagnon Récupération & Fils Ltée (663 unités);
Bonbonnes de propane 20 lbs	3 190.00 Kg :	Disposé chez RapidGaz Inc. (Patrice Larivière, Saint-Zacharie) (363 bonbonnes);
Pneus	57 393.00 Kg :	Disposé chez Entreprise Stéphan Nadeau, Saint-Georges (6 377 pneus);
Ordinateurs	9 130.00 Kg :	Disposé au CFER de Bellechasse;
Métaux	54 140.00 Kg :	Vendu à Opération Vieux Métaux – St- Honoré de Shenley;
Cartouches d'encre	16.40 Kg :	Vendu à SDR Cartouches – St-Georges;
Médicaments	107.10 Kg :	Gardé dans le dépôt permanent afin de remplir un baril;

Piles rechargeables 1 178.20 Kg : Disposé chez RBRC – Ontario.

Noter que la récupération de textiles et jouets a été retirée de cette collecte itinérante en 2008.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

En 2008, la Régie a participé à quatre (4) séances de formation sur le compostage domestique, lesquelles ont été tenues à Ville Saint-Georges (1), Saint-Côme-Linière (1), Saint-Prosper (1) et Ste-Aurélie (1).

Ces séances sont données gratuitement aux citoyens, la Régie assumant les frais demandés par le formateur (rés. #3285-05).

Les citoyens qui assistent à ces formations reçoivent une attestation à cet effet et peuvent obtenir un composteur domestique à la Régie au prix coûtant. Certaines municipalités remboursent au citoyen un % du coût d'acquisition.

En 2008, 132 citoyens ont assistés à ces formations et la Régie a vendu 59 composteurs et 28 aérateurs au prix coûtant.

LIEU D'ENFOUISSEMENT

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite le lieu d'enfouissement situé dans le rang Saint-Joseph à Saint-Côme-Linière. Il a transité par la Régie un total de 26 098.60 tonnes métriques au cours de l'année 2008 (hausse de 490.16 tonnes métriques). De ce tonnage, 20 406.30 tonnes métriques furent transportées par des bennes à déchets conventionnelles et 2 205.22 tonnes métriques ont été transportées soit par boîtes « roll off » ou par un autre genre de camion. De plus, la Régie a reçu 3 487.08 tonnes métriques de boues provenant de systèmes de traitement des eaux usées des municipalités membres de la Régie. Depuis 2003, la Régie n'accepte plus de terre contaminée à son lieu d'enfouissement peu importe le degré de contamination.

De ce total de 20 406.30 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles.

TONNAGE PROVENANCE

61.11 % Ville Saint-Georges
6.38 % Saint-Prosper
5.13 % Saint-Côme-Linière
3.72 % Saint-Gédéon de Beauce
4.44 % Saint-Martin

Le reste est réparti parmi les autres municipalités.

En ce qui concerne les 2 205.22 tonnes métriques transportées par camions de type « Roll off » ou autres, 598.69 tonnes métriques provenaient du secteur commercial (99.94% de Ville Saint-Georges), 254.45 tonnes métriques de débris de construction/démolition (38.57% provenant de Ville Saint-Georges et 20.58% de Saint-Côme-Linière), 382.90 tonnes métriques de déchets industriels (62.60% de Ville Saint-Georges et 37.40% de Saint-Côme-Linière) et 59.99 tonnes métriques provenant d'institutions (100% de Ville Saint-Georges). De plus, 909.19 tonnes métriques de matériaux divers ont transitées par la déchetterie et furent apportées soit par le camion de la Régie, soit des particuliers ou des entreprises.

En ce qui concerne les boues provenant de systèmes d'épuration des eaux, 3 487.08 tonnes métriques provenaient de Ville Saint-Georges. La siccité moyenne de ces boues étaient de 14.71%.

Tous les coupons de pesées ainsi que le registre journalier sont conservés au siège social de la Régie, et ce, selon la condition 16 du décret #694-2000.

Tout le tonnage enfoui a utilisé un espace de 34 715 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce dans les cellules 2, 3, 4 et 5 de la zone « H ». (Voir rapport de volumétrie signé par Monsieur Richard Poulin, arpenteur géomètre en date du 06-02-2009). Le plan d'arpentage demandé à la condition 16 du décret est également déposé au bureau de la Régie. Copies de ces plans ont été remises à Monsieur Éric Gauthier de la Direction Régionale du MDDEP, le 18 février 2009.

La capacité autorisée au décret est évaluée à 1 167 000 mètres cubes répartis dans 16 cellules sur une superficie totale d'environ 117 700 mètres carrés.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires. Il y a actuellement 7 cellules aménagées dans la zone H sur une possibilité de 16. De ces 7 cellules, 2 sont remplies à 100%, 1 est remplie à 90%, 1 est remplie à 60%, 1 est remplie à 30% et 2 n'ont pas encore été utilisées.

À mi-utilisation de la cellule 6, il faudra envisager la construction de d'autres cellules. Dépendamment de l'évolution des dossiers (putrescibles) on prévoit ce délai vers 2010.

De la capacité autorisée au décret (1 167 000 mètres cubes), il reste donc une capacité à utiliser de 954 002 mètres cubes, établie comme suit :

Capacité autorisée	---	1 167 000 mètres cubes
Utilisation 2002	11 988 mètres cubes	1 155 012 mètres cubes
Utilisation 2003	36 835 mètres cubes	1 118 177 mètres cubes
Utilisation 2004	42 162 mètres cubes	1 076 015 mètres cubes
Utilisation 2005	25 997 mètres cubes	1 050 018 mètres cubes
Utilisation 2006	23 937 mètres cubes	1 026 081 mètres cubes
Utilisation 2007	37 364 mètres cubes	988 717 mètres cubes
Utilisation 2008	34 715 mètres cubes	954 002 mètres cubes

Pour recouvrir tout ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé 2 509.01 tonnes métriques de tuf et 9 492.29 tonnes métriques de « Fluff » provenant de A.I.M. Québec et de résidus fins provenant de Véolia, Québec. De plus, la Régie utilise une toile de type « Voghel » pour le recouvrement journalier.

TRAITEMENT DU LIXIVIAT ET AUTRES ANALYSES

La Compagnie Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc., exploite pour le compte de la Régie le système de traitement des eaux de lixiviation. Il s'agit d'un contrat d'une durée de 58 mois qui a débuté le 01 juillet 2004 et prendra fin le 30 avril 2009. Ce forfait a coûté en 2008 à la Régie 3 685.00\$ par mois plus les taxes.

Le système de traitement de la Régie est composé principalement de quatre (4) étangs aérés et d'un (1) étang non aéré, d'un bâtiment de désinfection où l'on ajoute de l'acide phosphorique et du peroxyde d'hydrogène, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services (entrée électrique et panneaux de contrôle). Il est complété par quatre (4) filtres au sable.

Les eaux sont accumulées durant la période hivernale et le système traite ces eaux en période estivale. Durant l'hiver, seulement les aérateurs (8) de l'étang #01 fonctionnent en alternance afin de pré-traiter les eaux.

Pour l'année 2008, l'opération a débutée le 01 avril 2008 jusqu'au 09 décembre 2008, soit un total de 236 jours de traitement. Le débit total traité a été de 148 632 mètres cubes. Les filtres au sable ont fonctionnés à un débit moyen de 630 mètres cubes par jour.

Tôt en début d'année 2008, la Régie a su qu'elle devrait dans un avenir rapproché investir des sommes importantes dans son système de traitement, afin de rencontrer les normes de rejet du nouveau règlement (REIMR).

Pour ne pas aller en appel d'offre deux (2) fois, c'est-à-dire la première fois pour opérer le système tel qu'actuellement conçu à partir de mai 2009 et un second appel d'offre, pour opération après les travaux de modification, la Régie a demandé au ministère des Affaires municipales et des régions par sa résolution #3690-08 adoptée le 22 mai 2008, la permission de prolonger le contrat actuel avec Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. Cette permission lui a été refusée le 27 octobre 2008.

Compte tenu du temps pris par le ministère pour lui répondre (5 mois), du temps requis pour préparer le premier devis, d'aller en appel d'offre, d'étudier les soumissions et d'adjuger le contrat, la Régie s'est entendue pour retenir, si requis, les services de Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. sur une base mensuelle, pour une période maximale de cinq (5) mois au-delà de l'échéance du contrat actuel (rés. #3781-09).

Entre temps, la Régie procédait avec la firme d'ingénieur Génivar Inc. à diverses études permettant d'identifier les améliorations à apporter au système de traitement, afin de rendre le tout conforme.

Une visite des installations de EBI à St-Thomas de Joliette a eu lieu le 30 avril 2008, afin de voir fonctionner la technologie SMBR de Mabarex. Madame Geneviève Lague du MDDEP, Direction Régionale Chaudière-Appalaches était présente lors de cette visite. Le 26 janvier 2009, Monsieur David Maurice, technicien au MDDEP, Direction Régionale Chaudière-Appalaches émettait un avis d'infraction à la Régie.

En 2009 – 2010, la Régie devrait réaliser d'importants travaux afin de régler ce dossier.

Les rapports complets d'Aquatech sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau et une copie a été transmise à Monsieur Éric Gauthier de la Direction Régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à Sainte-Marie le 24 février 2009. Ce rapport comprend également les résultats d'analyses des eaux souterraines, des eaux de surfaces et de l'eau potable.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse-sécheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher incluant matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

Lorsque ces « encombrants » sont encore utilisables, ils sont offerts à un comptoir d'entraide local. En 2008, les principaux dirigeants des deux (2) comptoirs les plus connus ont répondu au représentant de la Régie, qu'il avait des entrepôts pleins d'appareils ménagers et qu'ils ne pouvaient prendre même à titre gratuit ceux que la Régie leurs offre. Depuis, la Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Lorsqu'ils ne sont plus utilisables, ils sont dirigés, via les conteneurs placés dans la déchetterie, vers des endroits où ils seront éliminés de façon sécuritaire ou valorisés ou enfouis dans le lieu d'enfouissement.

En 2008, la Régie a répondu à 3 744 demandes, une hausse de 4.99% par rapport à 2007, et a ramassé 361.81 tonnes métriques de matières. De ce nombre total de 3 744 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 209.32 tonnes métriques de métaux, de bois, de meubles, de piles, et de systèmes informatiques. Enfin, 147.53

tonnes métriques d'autres matières (matelas, divan, sofa) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement faute de débouchés.

En 2008, la Régie a « remis en service » via ce secteur 4.96 tonnes métriques de matières composées principalement de :

- bureaux
- laveuses sécheuses
- chaises
- bases de lit
- tables de cuisine
- bibliothèques
- commodes
- tondeuses

OPÉRATION DE LA DÉCHETTERIE

L'opération de la déchetterie, c'est-à-dire l'ouverture au public, s'est faite à partir du mois d'avril 2005. La déchetterie y reçoit les particuliers et les petits entrepreneurs qui se présentent au LET avec des matières à disposer.

Au total, 760.99 tonnes métriques ont transitées par la déchetterie en 2008 (546.71 tonnes métriques particuliers et petits entrepreneurs et 214.28 tonnes métriques par le camion de la Régie). Ces matières ont été valorisées dans la mesure du possible comme suit :

- 172.64 tonnes métriques de métaux ferreux et non ferreux;
- 11.01 tonnes métriques de carton (acheminé chez Récupération Frontenac Inc. via le service offert par la Régie (contrat avec S.S.D.F. Inc.));
- 299.33 tonnes métriques de bois, gypse, plastique, carton souillé, vinyle, fibre de bois, carton ciré;
- 233.68 tonnes métriques de matières non recyclables tels meubles en résine, plastique non recyclable, tissus souillés ont été acheminés à l'enfouissement;
- 4.96 tonnes métriques vendues ou données;
- 11.69 tonnes métriques de tubulures.

Disposition du bois

Pour placer et disposer de ces matières (299.33 tonnes métriques), la Régie a loué de Véolia Services à l'Environnement Inc. deux (2) conteneurs de type « Roll-Off » à raison de 100.00\$ l'unité par mois plus les taxes. De plus, la Régie a payé 60.00\$ la tonne métrique plus taxes pour disposer de chaque conteneur plein de matières, plus 115.00\$ plus taxes par voyage pour le transport. De plus, à une certaine

période de l'année, il s'est ajouté une surcharge pour le carburant. Ces matières sont acheminées à Beauceville où elles sont transbordées dans d'autres camions pour être acheminées au Centre de traitement de matériaux secs de cette compagnie située au 2244, Lavoisier à Québec.

Disposition des métaux

En ce qui concerne les métaux (172.64 tonnes métriques), une entente verbale a été prise avec Monsieur Sylvain Poulin de « Opération Vieux Métaux » de Saint-Honoré de Shenley. OVM nous fourni gratuitement deux (2) conteneurs et nous y plaçons dans l'un les métaux ferreux tel réservoir à eau, laveuse, sécheuse, réservoir à l'huile, cuisinière etc. OVM achète ces matières à raison de 110.20\$/tonne métrique (0.05\$/livre).

Le même procédé s'applique pour le non ferreux (aluminium et cuivre). OVM achète ces matières à raison de 551.00\$/tonne métrique (0.25\$/livre) tel quel, non nettoyé et non classé.

Disposition du carton

Le carton « propre » (11.01 tonnes métriques) est placé dans un conteneur d'une capacité de 8 verges cubes et est disposé via le programme de récupération (bac bleu) qu'offre la Régie à ces citoyens. Il est vidangé au besoin.

Matières non recyclables

Les matières non recyclables (233.68 tonnes métriques), tel plastique non numéroté, styrofoam, meubles brisés en résine etc., sont transportées dans l'aire d'enfouissement au moyen d'une benne à ensilage que la Régie possède.

Tubulure d'érablière

La Régie a fait transporter à ses frais, en 2008, 11.69 tonnes métriques de tubulures d'érablière chez Cartonek Inc., situé à Ste-Marie de Beauce pour fin de valorisation.

COMITÉ DE VIGILANCE

Il est prévu à la condition 11 du décret #694-2000, la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 19 novembre 2008.

Étaient présents Messieurs Jean-Marc Demers, représentant le comité de citoyens, Monsieur Urgel Bergeron, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière, Monsieur Éric Lachance, représentant la MRC Beauce-Sartigan et Monsieur Roger Turcotte, représentant de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, étaient absents Monsieur Cosmin Vasile, représentant le CRECA et Monsieur Pierre J. Gélinas, représentant de COBARIC.

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue pour 2009.

FONDS COMPENSATION

Suite à l'entente intervenue entre le Comité de citoyens de Saint-Côme-Linière, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud le 17 février 1999, relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé à Saint-Côme-Linière, les conditions 3 et 4 allouaient une compensation financière à trois (3) résidents du rang St-Joseph, de même qu'à la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Ces compensations, selon certaines conditions, sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers	1 200\$/an pendant 10 ans soit	12 000.00\$
- Monsieur René Veilleux	1 200\$/an pendant 10 ans soit	12 000.00\$
- Monsieur Patrick Bougie	600\$/an pendant 10 ans soit	6 000.00\$
- Municipalité de St-Côme-Linière	10 000\$/an pendant 15 ans soit	150 000.00\$

Le 30 mars 1999, la Régie a placé dans un fonds réservé au paiement des dites compensations la somme de 131 134.15\$. Selon nos experts comptables, ce montant plus les intérêts accumulés durant la période, serait suffisant à payer les compensations à verser annuellement. Ce fonds a rapporté en intérêts à la Régie 4 461.68\$ en 2007.

La Régie a débuté l'exploitation dans la nouvelle zone « H » (lots 35 et 36) le 31 août 2002.

Monsieur René Veilleux a vendu sa propriété le 04 mai 2002 et l'acquéreur n'a pas droit à une compensation. (condition 3)

Les compensations totales versées au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers	8 400.00\$ (2002 à 2008 inclusivement)
- Monsieur Patrick Bougie	4 200.00\$ (2002 à 2008 inclusivement)
- Municipalité de Saint-Côme-Linière	70 000.00\$ (2002 à 2008 inclusivement)

Au 31 décembre 2008, il reste dans ce fonds 91 397.95\$ et s'il n'y a pas de changement (vente de propriété), il reste à verser 85 400.00\$ d'ici le 31 décembre 2016.

FIDUCIE ET FONDS RÉSERVÉ TRAITEMENT FUTUR

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. Selon cette condition, une somme évaluée à 4 351 298.00\$ doit être disponible le 31 décembre 2026. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet et elle y a déposé 1.00\$ dollars.

Le rapport signé le 18 avril 2002 par Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée, établissait entre 1.45\$ et 2.91\$ par mètre cube la somme à injecter annuellement par la Régie dans la fiducie.

Compte tenu, à moins d'avis écrit contraire, que les revenus annuels d'une telle fiducie sont imposable au niveau fédéral, la Régie a entrepris en 2002 des démarches afin de faire modifier la loi de l'impôt sur le revenu au Canada. Une rencontre à cet effet a eu lieu entre les représentants des deux (2) parties le 21 octobre 2002 à Montréal.

Le 17 juillet 2003, Monsieur Steven R. Richardson, sous-ministre adjoint principal, déclare être prêt à recommander les modifications demandées à la loi.

En attendant ces modifications, la Régie a placé un certain montant annuellement dans un compte appelé « Fonds réservé traitement futur » dont 100 000\$ en 2007.

Le total accumulé dans ce fonds au 31 décembre 2008 s'élevait à plus de 1 871 000.00\$ dollars.

Le 30 mai 2007, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs émettait un avis d'infraction ayant comme objet la non-conformité de la garantie financière pour la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Côme-Linière.

Nous avons donc du transférer à partir des sommes placées dans le fonds réservé traitement futur, vers la fiducie la somme de 410 074.29\$ soit l'équivalent de 140 919 mètres cubes d'espaces utilisés dans le site autorisé au 31 décembre 2006 multiplié par 2.91\$/mètre cube, et ce, selon le rapport de Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée en date du 18 avril 2002.

Nous avons également fait réévaluer par MERCER Ltée les contributions nécessaires pour la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement pour les cinq (5) prochaines

années soit, de 2007 à 2011 inclusivement. Monsieur André Picard a déposé son rapport le 16 août 2007 dans ce dossier.

Pour 2007, selon le rapport de volumétrie déposé par l'arpenteur géomètre, la somme de 152 071.48\$ a été transférée dans la fiducie, portant l'avoir de cette dernière à 570 168.52\$ toujours au 31 décembre 2007.

Pour 2008, une somme de 141 290.05\$ sera placée dans la fiducie, et ce, pour faire suite au rapport de l'arpenteur, lequel est daté du 06 février 2009 (réf. page 6).

FONDS RÉSERVÉ IMMOBILISATIONS FUTURES

Le 20 septembre 2007, le conseil d'administration de la Régie a adopté sa résolution #3580-07, autorisant le secrétaire-trésorier à transférer du surplus accumulé vers ce fonds la somme de 100 000.00\$ provenant du surplus de l'exercice financier 2006 et sous certaines conditions de transférer la même somme provenant de l'exercice financier 2007.

Ces argents étaient prévus éventuellement pour remplacer le compacteur à déchets.

Le 22 mai 2008, le conseil d'administration de la Régie adoptait sa résolution #3688-08, autorisant son secrétaire-trésorier à transférer dans ce fonds la somme de 80 000.00\$, dans le but d'acheter un détecteur de radio activité conformément à l'article 38 du REIMR (Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles).

Le 18 septembre 2008, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a acheté de la Régie Intermunicipale de la région de Thetford, par sa résolution #3732-08, leur compacteur à déchets Caterpillar 826G pour une somme de 198 000.00\$. Il nous sera livré en février 2009.

Au 31 décembre 2008, les avoirs financiers de la Régie placés dans ce fonds s'élevaient à 288 186.73\$, pour une somme non encore engagée de 90 186.73\$ (288 186.73\$ - 198 000.00\$).

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS 2008

- Achat de 500 bacs bleus d'une capacité de 360 litres pour la récupération (Équipements Omnibac Inc. avait obtenu en 2007 le contrat, coût net/bac 75.50\$/l'unité).

- **Embauche de Madame Dorisse Toulouse et Monsieur Claude Dutil comme opérateurs à temps partiel au poste de pesée en remplacement de Madame Annie Fortin et de Monsieur André Veilleux.**
- **Mandat à André Simard et Associés, étude technique relative au traitement des eaux de lixiviation (rés. #3541-07).**
- **La Régie continue l'implantation de la récupération de piles dans toutes les municipalités membres. Pour ce faire, elle a acheté 117 bacs pour cette activité et les distribue dans les 18 municipalités avec la collaboration des instances municipales.**
- **Achat d'une faucheuse neuve.**
- **Achat d'une remorque 14 pieds de longueur.**
- **Achat d'un tracteur Case 2008 MAXXUM 115 neuf.**
- **Réception d'un chèque au montant de 117 691.01\$ de la part de Recyc-Québec provenant du programme de compensation des coûts engendrés pour la collecte sélective. Cette somme est retournée aux municipalités (rés. #3632-08).**
- **La Régie signe le 11 septembre 2008 avec Services Sanitaires Denis Fortier Inc. une nouvelle entente en raison de la hausse des coûts des produits pétroliers.**
- **Refinancement du règlement #31-01 (520 000.00\$).**
- **Le secteur de la Paroisse de St-Gédéon de Beauce a adhéré à la Régie à titre de membre.**
- **En avril 2008, la Régie se dote d'une politique concernant sa représentativité à divers colloques, congrès, etc. (rés. #3678-08).**
- **On discute de l'éventualité d'acheter un détecteur de radioactivité, c'est une obligation en vertu du REIMR.**
- **Demande est adressée au MAM de prolonger le contrat avec Aquatech pour l'opération du système de traitement, compte tenu que la Régie aura d'importante modification à y apporter en 2009. Cette demande est refusée.**
- **Une nouvelle politique en ce qui concerne le remboursement des frais de déplacement (kilométrage) est entérinée (rés. #3699-08).**

- Une nouvelle politique de travail du personnel régulier de la Régie est négociée en 2008 et entérinée en janvier 2009.
- La Régie achète le compacteur Caterpillar 826G – année 1998 de la Régie Intermunicipale de la région de Thetford au prix de 198 000.00\$. Il sera livré en février 2009.
- Un imbroglio survient face à l'exportation de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Deux (2) municipalités membres de la Régie sont concernées. Il s'agit des municipalités de La Guadeloupe et Saint-Benoît-Labre. Ce dossier se règle en 2008 pour Saint-Benoît-Labre et en février 2009 pour La Guadeloupe.
- Madame Audrey Poulin, afin de faire connaître les différents services qu'offre la Régie, a fait diverses représentations durant l'année 2008. Elle a entre autre visité trois (3) classes de niveau primaire, donné deux (2) conférences à divers organismes et groupes sociaux, a reçu deux (2) groupes de visiteurs des installations de la Régie et visité 334 ICI et multi-logements sur le territoire.

PRÉVISIONS POUR 2009

- Reconduction des activités suivantes :
 - Cours sur le compostage domestique;
 - Récupération des arbres de Noël;
 - Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;
 - Récupération des feuilles mortes;
 - Récupération de la tubulure d'érablière;
 - Récupération des encombrants ménagers;
 - Participation aux études et démarches nécessaires afin d'implanter si possible dans la région Chaudière-Appalaches un centre de transformation des matières résiduelles en compost.
- Refinancement du règlement #30-01 (2 591 000.00\$).
- Travaux au système de traitement des eaux de lixiviation.
- Travaux de captage et traitement des biogaz.
- Recouvrement final cellules 1-2-3 de la zone H.

PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2008

Le personnel de la Régie était composé de :
Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier;
Madame Josée Larivière, secrétaire-comptable;
Madame Audrey Poulin, secrétaire-comptable;
Monsieur Rosaire Paquet, contremaître;
Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée;
Monsieur Denis Fortier, journalier affecté à la déchetterie;
Monsieur John Poulin, journalier affecté à l'enfouissement;
Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants;
Monsieur Claude Dutil, préposé à temps partiel au poste de pesée;
Madame Dorisse Toulouse, préposée à temps partiel au poste de pesée.

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2008, ainsi que ses principales orientations pour 2009.

ROGER TURCOTTE
Secrétaire-trésorier

RT/jl

p.j. annexes